



Depuis le 1^{er} janvier 2014, la loi du 26 décembre 2013 (dite loi sur le statut unique) est entrée en vigueur. Elle apporte plusieurs modifications conséquentes en ce qui concerne le délai de préavis en matière de licenciement ou de démission, ainsi que concernant la clause d'essai ou le reclassement professionnel (outplacement). Un petit tour d'horizon de ces nouvelles mesures s'impose donc !

1. Nouvelles règles en matière de calcul du délai de préavis

Lorsque le contrat a été conclu pour une durée indéterminée, chacune des parties peut toujours le résilier moyennant un préavis, mais le délai de préavis est désormais calculé différemment :

- le mode de calcul du délai de préavis est le même, que le travailleur soit sous statut d'ouvrier ou d'employé ;
- la durée du préavis est à présent exprimée en semaines et non plus en mois ;
- la prise de cours du préavis ne débutera plus le 1^{er} jour du mois, mais bien le lundi suivant la semaine pendant laquelle le préavis a été notifié ;
- il est possible de déroger aux nouveaux délais de préavis, mais uniquement si le délai convenu est plus favorable pour le travailleur.

(Voir tableau ci-dessous)

Cas particulier : le contrat de travail à durée déterminée

Chacune des parties peut mettre fin au contrat avant terme, pour autant que la rupture de contrat intervienne pendant la 1^{ère} moitié de la durée du contrat, sans que cette période n'excède 6 mois. Les délais de préavis seront donc de 2 ou 4 semaines en cas de licenciement, et de 1 ou 2 semaines en cas de démission.

Ces nouvelles règles pour le calcul de la durée des délais de préavis valent pour les contrats de travail ayant débuté au 1^{er} janvier 2014. **Qu'en est-il des contrats en cours avant cette date ?** Les travailleurs déjà en service au 1^{er} janvier 2014 conservent leurs droits acquis sous l'ancien régime des délais de préavis (c'est-à-dire comme si le préavis avait dû être calculé au 31 décembre 2013).

La méthode est donc la suivante :

1° Calcul des droits acquis au 31/12/13

Ancienneté	Délai de préavis si licenciement	Délai de préavis si démission
De 0 à 3 mois	2 semaines	1 semaine
De 3 à 6 mois	4 semaines	2 semaines
De 6 à 9 mois	6 semaines	3 semaines
De 9 à 12 mois	7 semaines	3 semaines
De 12 à 15 mois	8 semaines	4 semaines
De 15 à 18 mois	9 semaines	4 semaines
De 18 à 21 mois	10 semaines	5 semaines
De 21 à 24 mois	11 semaines	5 semaines
De 2 à 3 ans	12 semaines	6 semaines
De 3 à 4 ans	13 semaines	6 semaines
De 4 à 5 ans	15 semaines	7 semaines
De 5 à 6 ans	18 semaines	9 semaines
De 6 à 7 ans	21 semaines	10 semaines
De 7 à 8 ans	24 semaines	12 semaines
De 8 à 9 ans	27 semaines	13 semaines
De 10 ans à 20 ans	+ 3 semaines par tranche d'1 an d'ancienneté, avec un maximum de 60 semaines	13 semaines quelle que soit l'ancienneté
A partir de 20 ans	62 semaines + 1 semaine par tranche d'1 an d'ancienneté	13 semaines quelle que soit l'ancienneté

2° Calcul des nouveaux droits acquis à partir du 01/01/14

3° Addition des deux délais = préavis total

Exemple : un employé dont le contrat a débuté le 17 octobre 2009 et qui est licencié le 15 mars 2015 :

1° Délai pour la période de 2009 à 2013 : 3 mois

2° Délai pour la période allant du 01/01/14 au 15/03/15 : 8 semaines

3° Préavis total : 3 mois + 8 semaines

2. Suppression de la période d'essai

Alors que par le passé une période d'essai pouvait être fixée, allant de 7 à 14 jours pour un ouvrier et de 1 à 12 mois pour un employé, depuis le 1^{er} janvier 2014, l'employeur n'a plus la possibilité de prévoir une telle clause d'essai dans un contrat de travail à durée indéterminée. La suppression de la période d'essai se justifie par la brièveté des nouveaux délais de préavis.

3. Reclassement professionnel

Le droit au reclassement professionnel est désormais élargi aux travailleurs licenciés qui ont droit à un préavis de 30 semaines ou plus, et ce quel que soit leur âge (l'ancien régime de reclassement, qui concernait les travailleurs âgés de 45 ans, avec 1 an minimum d'ancienneté, continue d'exister mais de manière résiduaire).

4. Obligation de motivation du licenciement

Depuis le 1^{er} avril 2014, tout employeur est tenu de motiver le licenciement, si le travailleur (ouvrier ou employé) en fait la demande. L'employeur qui ne communique pas les motifs du licenciement s'expose à deux sanctions :

- une amende civile forfaitaire correspondant à 2 semaines de rémunération ;
- une qualification du licenciement de « manifestement déraisonnable », pouvant entraîner le paiement d'une indemnisation du travailleur allant de 3 à 17 semaines de rémunération.

Damien REVERS

Service juridique : 02 286 95 75 - damien.revers@reseau-idee.be

POINT DE VUE

Outdoor learning : de l'Ecosse à la Belgique

Il y a quelques mois, Christophe Vermonden, conseiller pédagogique au SeGEC* et membre du groupe Tous Dehors, participait à un voyage d'étude en Ecosse. Objet de ce périple : aller à la découverte d'expériences d'outdoor learning, d'éducation dehors. Il est revenu avec quelques réflexions et apprentissages bien utiles. Compte-rendu d'une discussion.

Contexte

Organisé par le Cedefop, Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (www.cedefop.europa.eu), ce voyage d'étude en Ecosse avait pour thème l'éducation dehors, les apprentissages effectifs en nature. Issus de différents pays européens (Finlande, Norvège, Pologne, Hongrie, Allemagne, Belgique, France, Slovaquie, Malte, Turquie), les 14 participants étaient conseillers pédagogiques, enseignants, directeurs, chargés de mission pour des ministères de l'enseignement...

Un constat d'ordre général : l'ErE dans les écoles de tous les pays

Pour tous les participants, représentants de différents pays, il y avait cette idée commune et partagée que l'éducation à l'environnement et au développement durable commence à faire son chemin soit dans le programme même des systèmes scolaires, soit au travers de projets menés dans les écoles. Faire des enquêtes et

audit, analyser les résultats, diminuer les impacts sur l'environnement, ces actions sont présentes dans tous les pays. Les méthodologies de projets, de type Agenda 21 scolaire, sont souvent similaires d'un pays à l'autre et menées par les écoles avec le soutien de conseillers pédagogiques, d'associations ou de ministères.

Une éducation dehors noir sur blanc dans les programmes

Il y a quelques années d'ici, en Ecosse, le ministère de l'enseignement a explicitement demandé aux associations de prouver en quoi il est utile d'intégrer l'outdoor learning dans les programmes scolaires. Les associations ont alors travaillé en partenariat avec des centres de recherches et des universités pour mener une revue de la littérature scientifique et des études de cas. Les travaux ont mis en évidence les bénéfices de l'outdoor learning et les facteurs d'apprentissages dehors. L'outdoor learning a alors été intégré dans les programmes



Ce que l'on fait déjà ici

« Ce que j'ai vu en Ecosse m'a conforté dans ce qu'on réalise pour l'instant au sein du groupe Tous Dehors. Notre form'action apporte aux enseignants un cadre structurant de 3 journées de formation avec un accompagnement plus proche si besoin. Ils ont aussi un carnet à leur disposition, également structurant. Mais ils restent libres dans leurs démarches, leurs sorties... Tant pour les associations et les animateurs que pour les enseignants, c'est un endroit où on peut partager des expériences et mettre du sens commun. »

Plus d'infos sur le groupe Tous Dehors : www.tousdehors.be

Épinglé pour vous 2

- Délégué wallonne en Estonie
- L'ErE DD dans la formation des enseignants

Côté membres 3

- Désormais 125 membres
- Le C.A. 2014 - 2015
- Memorandum ErE DD 2014

Le coin du juriste 4

- Le statut unique employé / ouvrier

INFOR'IDée est le bulletin de liaison trimestriel des membres effectifs du Réseau IDée

Édition et diffusion

Réseau IDée
266, rue Royale à 1210 Bruxelles
T. 02 286 95 70 / F. 02 286 95 79
info@reseau-idee.be
www.reseau-idee.be

Ont collaboré à ce numéro

François BECKERS • Marie BOGAERTS •
Christophe DUBOIS • Céline TERET • Damien
REVERS • Joëlle VAN DEN BERG

Mise en page

César CARROCERA GIGANTO

et traduit en modèles d'action et en méthodes sur le terrain. Il fait désormais officiellement partie du « curriculum pour l'excellence » de l'enseignement écossais. Du coup, les associations proposent aux écoles des processus structurants qui s'articulent autour des programmes. Les enseignants ont donc l'assurance que ce qu'ils font est en lien avec ces programmes. Les écoles prennent conscience que leurs sorties en nature touchent différentes compétences et balayent un ensemble d'approches. Elles améliorent ainsi la qualité de ce qu'elles font en matière d'ErE. Les enseignants ne sont pas des exécutants, ils font des choix, ils décident de passer par telle ou telle association et de construire un parcours sur la scolarité de l'élève... Quant aux associations, ça les aide à mieux se situer entre elles, à mieux définir qui fait quoi et donc, à être plus complémentaires.

Sortir au même endroit

Autre constat anecdotique mais intéressant : les associations écossaises défendent l'idée de se rendre plusieurs fois au même endroit. Aller à la même ferme, par exemple, d'année en année, avec les élèves. Cela permet aux enfants de faire appel à leur expérience antérieure (« je suis déjà venu ici, j'ai déjà appris cela ») et d'établir de meilleures connections entre les lieux qu'ils visitent et entre les explo-

Suite en page 2 →

→ Suite de la page 1

rations elles-mêmes. Cela permet aussi de dépasser le stade de la découverte pure pour développer des savoirs, savoir-faire, compétences et un sentiment d'appartenance au milieu. On évite les zappings.

Décloisonner les mondes

Un autre projet rencontré fut celui d'une association qui organise des randonnées entre enseignants, scientifiques et artistes. Il y a un carnet de route. L'objectif est de faire se rencontrer des mondes différents et de décloisonner : la nature, ce n'est pas que pour apprendre, comprendre ou créer. Ce type de rencontres dans la nature ouvre des portes et crée du lien entre des personnes qui peuvent ensuite entrer en partenariat.

Lien étroit avec la recherche

Le monde anglo-saxon semble fort avancé en matière de recherche : nombreuses revues scientifiques d'éducation à l'environnement, travaux en psychologie sociale, consortiums en lien avec les ministères... Des associations dégagent aussi des moyens pour travailler avec les universités. Ca serait utile chez nous d'établir des liens avec le monde de la recherche et de s'inspirer de ce qui est régulièrement produit par ce travail entre associations, universités et écoles. Histoire de ne pas réinventer le fil à couper le beurre, tout en gardant l'esprit critique : un système n'est pas l'autre...

Propos recueillis par Céline TERET

* Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique en Communautés française et germanophone

Christophe Vermonden fera une présentation sur les bénéfices de l'*outdoor learning* lors de la prochaine **journée de rencontre de l'Accord de coopération**. Consacrée aux sorties dans la nature avec un public scolaire et ouverte à toute association, cette journée se tiendra le **5 septembre** à la D'GARNE, à Namur, de 9h30 à 16h15. Infos et inscriptions :

<https://sites.google.com/site/cdpacrie4sept09/>

L'ErE DD dans la Formation en Cours de Carrière des enseignants

Le Catalogue 2014-2015 de l'IFC comportera la rubrique « Stimuler l'Éducation relative à l'Environnement et prendre en compte le Développement Durable dans le cadre scolaire ». Appelée précédemment « le Développement durable dans le cadre scolaire », la nouveauté de cette rubrique, cette année, c'est que toutes ces formations devront faire référence au travail de l'Inspection « L'ErE DD dans le système éducatif en FWB. Quelques portes d'entrée dans les référentiels inter-réseaux ». ¹ A travers ce travail, c'est l'Education relative à l'Environnement qui est reconnue par le système éducatif, confortant les enseignants qui souhaitent faire de l'ErE DD ou qui y sont déjà engagés. C'est ainsi un outil de référence pour les associations qui proposent des formations dans le cadre scolaire.

Plusieurs associations membres ont participé à l'appel d'offres (les CRIE d'Harchies, de Namur et de Modave, GoodPlanet et WWF, le Pass et Scienceinfuse, ...) ainsi que le Réseau IDée. Une première proposition vise la découverte générale de l'ErE, « Tremplin pour l'ErE » à destination du fondamental, avec la collaboration de l'Apere et du CRIE de Spa. La deuxième, « LoveMeatender »², à destination du secondaire, se donnera en collaboration avec Rencontres des Continents.

En répondant à l'appel, le Réseau IDée souhaite contribuer à pré-

Délégation wallonne en Estonie

Fin mai, une petite délégation wallonne s'est envolée vers l'Estonie, dans le cadre d'un échange européen*, pour y découvrir durant une semaine différents acteurs de l'éducation à l'environnement de ce pays du bord de la Baltique.

Après avoir accueilli une délégation estonienne au mois de mars, Donatienne Snyers (Institut Eco-Conseil), Evelyne Otten (SPW, Cellule de la Sensibilisation à l'environnement), Gabriel de Potter (Education Environnement) et François Beckers (Réseau IDée) ont été à leur tour reçus durant une semaine par le Ministère de l'environnement, désireux de présenter une bonne dizaine de projets installés aux quatre coins du pays.

Que retenir d'un tel échange ?

En Estonie, écoles et associations ErE travaillent main dans la main. L'ErE ne semble pas être l'occasion de décentrer son regard ou ses pratiques, mais fait preuve néanmoins d'une belle efficacité pour la demande scolaire.

Nous avons pu observer des pratiques d'ErE relativement standardisées avec une approche résolument scientifique (observation, microscopes, animaux empaillés, centre d'éveil scientifique...), ce qui témoigne plutôt d'une éducation à la nature qu'à l'environnement. Un peu normal, sans doute, dans ce pays couvert de forêts à 80% et où la densité de population est inférieure à 18 hab/km².

Néanmoins, ce genre d'expérience nous amène à prendre du recul sur nos propres pratiques et représentations, ce qui n'a pas manqué de provoquer des échanges sur la place accordée à l'approche scientifique dans nos pratiques ou encore sur l'efficacité des liens entre l'école et le secteur ErE en Communauté française. La découverte de réalités socio-économiques, politiques, culturelles et environnementales différentes nous fait revenir sur nos terres avec des questionnements plus larges sur l'ampleur et la faisabilité d'une ErE européenne, faite de méthodes et de visions diversifiées mais partagées. Un défi qui demande ouverture, patience, adaptabilité, connaissances réciproques... et échanges.

François BECKERS

* Projet de coopération Wallonie-Bruxelles/Estonie (année 2011-2013 : 3^{ème} commission mixte permanente) porté par l'Institut Eco-Conseil

senter un éventail suffisant et attractif de propositions dans cet intitulé, tout en évitant de se positionner en concurrence avec ses membres. Les formations retenues pour le catalogue seront connues fin août. Le Réseau IDée en fera la diffusion la plus large possible. Le succès de celles-ci influencera l'avenir de cette rubrique dans le catalogue. Nous espérons voir là un élan qui concourt à l'ErE DD à l'école. A suivre!

Joëlle VAN DEN BERG

¹ voir www.enseignement.be/ere (« cadre théorique » et « s'outiller : fiches d'activités »)
² « LoveMEATender », documentaire sur la viande et dossier d'accompagnement réalisé par le Réseau IDée (2012), téléc. : www.reseau-idee.be/dossier-lovemeatender.pdf

Explications en bref :

L'IFC, Institut de la Formation en cours de Carrière des enseignants, est l'organisme officiel chargé d'organiser les formations proposées aux établissements scolaires de tous les réseaux. Le catalogue annuel des formations est constitué via un marché public qui vise à rechercher et sélectionner les offres de formations. Notons que chaque réseau de l'enseignement organise par ailleurs son propre programme de formations.

Institut de la Formation en cours de Carrière - www.ifc.cfwb.be

Depuis la dernière AG, le réseau compte 125 membres !

Les 5 associations qui s'ajoutent à la partition...

- 1.** Si vous aimez travailler avec les végétaux et l'approche par les 5 sens, **Brin d'Alice** se passionne pour en imaginer leur utilisation ludique, créative et bien sûr pédagogique. Certaines activités s'adressent à des personnes porteuses de handicap. Jeune association située en province de Namur, Brin d'Alice cherche aussi à se faire connaître...
- 2.** Vous cherchez de l'information sur les terriils ? Vous auriez envie de les découvrir ? Faites appel à **CharleroiNature** (ou Chana). L'association a affiché son envie de partager, au sein de notre réseau, son expérience et son expertise en matière de sensibilisation et tout ce qui touche aux démarches participatives. *Journée de la grenouille*, *Midis de l'environnement*, *Club nature seniors* en sont quelques exemples.
- 3.** L'**Institut Jane Goodall Belgique** (IJG), du nom de la célèbre primatologue, a pour mission de promouvoir le respect des animaux, des personnes et de l'environnement en Belgique et à l'étranger (il y a 10 IJG dans le monde !). Il propose aux jeunes de faire partie du programme international *Roots&Shoots*. Cette institution - qui repose sur l'appui de bénévoles - rejoint notre réseau francophone de l'ErE pour son expertise en matière de transmission des savoirs environnementaux et des pratiques pédagogiques. L'IJG vient de s'installer à Mundo-J, la nouvelle maison des associations de la jeunesse, de l'environnement et du développement, à Bruxelles.
- 4.** Du renfort aussi pour le volet sensibilisation aux sciences avec l'arrivée du **Pass**, le Parc d'aventures scientifiques et de société, situé à Frameries. Accessible dès 4 ans et pour tous les publics, la Pass a pour mission de sensibiliser à l'évolution des sciences et des techniques : ce que ça change dans mon quotidien, dans l'évolution de la société et les enjeux citoyens. Il aborde de nombreuses thématiques environnementales et s'entoure facilement de partenaires extérieurs. Motivé également par l'envie de se positionner par rapport au politique, le Pass figure parmi les signataires du *Mémoire2014*.
- 5.** *World Wide Opportunities on Organic Farms*, le mouvement **Wwoof** existe depuis 1971, mais il aura fallu attendre juin 2013 pour que des bénévoles mettent sur pied **Wwoof Belgium**. Le concept : des agriculteurs ou des particuliers actifs dans l'agriculture bio et les modes de vie durables proposent gîte et couvert en échange d'un coup de main. Ils se joignent au Réseau IDée notamment parce qu'ils souhaitent développer le volet pédagogique de leur action, voire développer des partenariats.

Marie BOGAERTS

Envie d'en savoir plus ? Retrouvez leurs coordonnées sur www.reseau-idee.be/membres



Composition du C.A. 2014-2015

- BARUFFOL Sofia (Le Début des Haricots)
- BAUWENS Anne (Sciencesinfuse-UCL) - Secrétaire CA
- CLEDA Etienne (Empreintes-CRIE Namur)
- DAVE Christian (CRIE Fourneau-St-Michel) - Trésorier CA
- INSTALLÉ Sarah (Fédération des Fermes d'animation - Au pré d'Uguette)
- LAVAL Martine (Education-Environnement)
- LEX Jean-Michel (enseignant) - Président CA
- MATHIEU Vinciane (CRIE Spa)
- NDIAYE Thierno (Coren)
- PARTOUNE Christine (Institut d'Eco-Pédagogie)
- PHILIPPET Catherine (formatrice Focef)

Mémoire ErE DD 2014 : suite et à suivre

Le précédent numéro d'Infor'IDée vous racontait le cheminement du Mémoire depuis sa rédaction avec les membres en juin 2013 jusqu'à sa diffusion à l'aube du 30 avril. Rappelez-vous ce jour, après l'AG du matin, une rencontre était organisée entre les membres (une trentaine étaient présents !) et les représentants de 4 partis ayant répondu à notre invitation (cdH, Ecolo, MR, PS). Ce fut un moment de dialogue constructif.

Cette démarche a notamment été amplifiée par un groupe de membres en Province de Namur, à l'initiative d'Empreintes. Depuis, durant le mois de juin, des courriers ont été adressés aux trois partis concernés par les futurs gouvernements (cdH, FDF, PS) : aux Présidents, aux Centres d'études ainsi qu'à diverses personnalités et contacts. Outre un courrier adapté mettant en évidence quelques points forts du Mémoire, était jointe une analyse plus détaillée des convergences entre leur programme et nos 20 propositions*. Nous avons reçu en réponse plusieurs marques d'intérêt.

Prochaine étape : rencontrer les nouveaux Ministres de l'Environnement et de l'Enseignement, en espérant que les démarches entreprises ces derniers mois auront ouvert des portes utiles. Infos suivront.

Joëlle VAN DEN BERG

* Ces analyses sont disponibles sur www.reseau-idee.be/memorandum2014



Vous êtes membres du Réseau IDée, voici 2 services d'info qui vous sont directement destinés :
- la newsletter *Infor'membres* vous informe de manière ponctuelle par mail
- l'espace membres est quant à lui accessible à tout moment via www.reseau-idee.be/espace-membres